



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des dépenses liées au traitement du cancer pédiatrique

Question écrite n° 16741

Texte de la question

M. Thibaut François attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la prise en charge des dépenses liées au traitement du cancer pédiatrique. Le député a été alerté dans sa circonscription sur la situation difficile que vivent de nombreuses familles dont les enfants sont atteints de cancer pédiatrique. Malheureusement, ces familles doivent faire face à des dépenses considérables qui ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale, ce qui entraîne une pression financière. Les parents qui prennent un congé pour accompagner leur enfant pendant ses traitements ne reçoivent aucune indemnité salariale. Cette absence d'indemnisation aggrave leur situation financière. De plus, les frais liés aux déplacements et à l'hébergement sont souvent supportés par les parents. Lorsque l'hôpital spécialisé dans le traitement du cancer pédiatrique est éloigné de leur domicile, ils doivent faire face aux dépenses de carburant, de péages et d'hébergement. Par ailleurs, de nombreuses dépenses ne sont pas prises en charge, telles que les plateaux repas, les frais de chambre mère/enfant ou encore le soutien psychologique pour les familles. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en place pour soutenir les familles touchées par le cancer pédiatrique.

Données clés

Auteur : [M. Thibaut François](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16741

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2568

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)